

La prière du vendredi doit-elle être précédée et suivie immédiatement d'autres prières

هل للجمعة سنة قبلية وسنة بعدية؟

[français - French - فرنسي]

Cheikh Muhammed Salih Al-Munajjid

محمد صالح المنجد

Traduction: IslamQa

Coordination: Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب

تنسيق: موقع islamhouse

2012 - 1434

IslamHouse.com



La prière du vendredi doit-elle être précédée et suivie immédiatement d'autres prières

Question: Dès le lancement de l'appel à la prière du vendredi, certaines personnes présentes à la mosquée effectuent une prière de 2 ou 4 rak'a. Puis on lance un autre appel à la prière suivi de l'annonce de l'imminence de l'entrée en prière. A l'issue des deux rak'a du vendredi, les fidèles effectuent une autre prière de 2 ou 4 rak'a.. En plus, quand l'imam prononce une invocation, lève les bras puis se frotte le visage avec ses mains, les fidèles le suivent en tout cela. Est-ce une innovation? Si tel est le cas, que dois-je faire? Dois-je me contenter de regarder autour de moi? Voici encore un imam qui récite une prière en chœur au sortir de la prière. Est-ce que c'est permis?

Louanges à Allah

Le Messenger d'Allah sortait de son domicile le vendredi puis il s'installait sur la chaire puis on lançait l'appel à la prière puis le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) prononçait son sermon. Si la prière du vendredi devait être précédée d'un autre appel, il les en aurait informé et leur aurait recommandé de la faire immédiatement après le l'appel à la prière et l'aurait fait lui-même.

Par ailleurs, il n'y avait à l'époque du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) que seul appel à la prière suivi immédiatement de la prêche. Voilà pourquoi l'écrasante majorité des imams sont unanimes à soutenir qu'aucune prière surrogatoire liée à une heure fixe et possédant un nombre déterminé de rak'a ne précède la prière du vendredi car aucun acte ni parole n'a été rapporté du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) à cet égard. Il n'aurait donc rien institué à ce propos, ni par l'acte ni par la parole.



C'est ce que disent Malick, Shafi ainsi que la plupart de ses compagnons.

C'est aussi l'avis le plus répandu dans l'école d'Ahmad.

Al-iraqi dit : « Je n'ai pas connaissance que les trois imams recommandent qu'elle soit précédée d'une prière surrogatoire ». Ce que le traditionniste al-Albani commente en ces termes: « C'est pourquoi cette prétendue sunna n'est pas mentionnée dans al-Umm de Shafi ni dans al-massail de l'imam Ahmad ni dans les oeuvres des imam anciens, selon ma connaissance. C'est pourquoi je dis : ceux qui pratiquent cette « sunna » ne suivent pas le Messager et n'imitent pas les imams, mais ils se réfèrent à des gens des générations postérieures qui étaient, comme eux mêmes, non pas des chercheurs capables de fructifier les textes, mais des imitateurs. Je m'étonne de voir un imitateur en copier sur une autre» Voir al-Qwl-al mubine, 60,374.

Ensuite le premier appel à la prière du vendredi doit être séparé du deuxième par un temps suffisant pour permettre aux gens de se préparer pour la prière.

Il n'est pas juste que ce temps soit être aussi bref que le temps nécessaire à l'accomplissement de deux rak'a ou d'autres activités similaires comme cela se pratique dans certains pays et mosquées.

Quant aux invocations répétées en chœur suite à l'imam au sortir de la prière, voici ce qu'en dit Cheikh Ibn Outhaymine dans la Fatwa (P.368) «Ceci relève des pratiques innovées qui n'ont été rapportées ni du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ni de ses compagnons.

Ce qui est recommandé aux prieurs après la prière c'est de rappeler Allah le Très Haut conformément aux enseignements du



Messenger d'Allah. Ce rappel doit se faire à haute voix selon le hadith d'Ibn Abbas rapporté par Boukhari qui : « A l'époque du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) il était de coutume de pratiquer le dhikr à haute voix quand on venait de terminer une prière obligatoire.

A propos de la prière immédiatement après celle du vendredi, voici ce qu'Ibn Qayyim en dit dans az-Zad (1/440) : « Quand le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) avait terminé la prière du vendredi , il regagnait son domicile et y effectuait les deux rak'a surérogatoires d'usage. Mais il disait à ceux qui voulaient effectuer cette prière à la mosquée de porter les rak'a à quatre. Notre Maître Ibn Taymiyya, Aboul abbas dit : « Si le fidèle prie dans la mosquée le nombre de rak'a est de 4 et s'il le fait chez lui, le nombre est de 2 » C'est ce qui s'appuie sur les hadith. Dans ses Sunan (1130), Abou Dawoud cite qu'Ibn Omar priaient quatre rak'a à la mosquée et deux chez lui.

Quant au fait de se frotter le visage avec les mains au bout d'une prière, il ne repose sur aucun hadith authentique. Bien plus, certains ulémas le déclarent nettement hérétique. Voir Mudjam-al-bida' , p 227

Ne pratiquez pas une innovation et s'y participez pas.

Recommande la pratique de la Sunna, rappelle-là aux gens et apprend leur les dispositions de la Charria.

Nous demandons à Allah de bénir notre Prophète Muhammad.